

Informatique 3èmeTT

Document d'intentions pédagogiques

Année académique 2024-2025

A. Pochet

1. Objectifs du cours

- Faire preuve de créativité et de rigueur dans la résolution de problèmes et la réalisation de projets
- Acquérir progressivement de l'autonomie dans l'apprentissage et l'utilisation des outils informatiques
- Développer son esprit critique face à l'information et aux technologies numériques
- Maîtriser les compétences numériques essentielles : recherche web efficace, fiabilité des sources, droit à l'image, RGPD
- Explorer le fonctionnement du matériel informatique : composants, compatibilité, configuration personnalisée
- Acquérir des compétences en programmation : logique algorithmique, langages Block et Python, variables, structures, boucles, fonctions
- Concevoir et réaliser un site web : langages HTML et CSS

2. Programme du cours de 3^e TTR

La maîtrise des compétences sera organisée selon plusieurs UAA (Unités d'acquis d'apprentissage) :

UAA0: Numérique

Recherche web, fiabilité des sources, droit à l'image, RGPD

Suite Office : traitement de texte, tableurs, présentations (Impress)

UAA1: Hardware et périphériques

Composants d'un ordinateur, compatibilité, configuration personnalisée

UAA2: Programmation séquentielle

Logigrammes, langages Block et Python, variables, structures, boucles, fonctions

UAA3: Création d'un site web

Langages HTML et CSS, réalisation d'un site web multipages

3. Planning et pondération des évaluations certificatives pour la 3e

	UAA	Bulletin	Nom du cours	Pondération
Noël	UAA0	S1	Numérique	20%
	UAA2	S2	Programmation séquentielle	30%
Juin	UAA3	S3	Création d'un site web	30%
	UAA1	S4	Hardware et périphériques	20%

4. Critères d'évaluation

- Évaluations portant sur les UAA et/ou sur des savoirs et savoir-faire indispensables à leur réussite
- Épreuves certificatives sous forme de travaux individuels ou de groupe, écrits ou oraux
- Critères d'évaluation : maîtrise du savoir, respect des consignes, maîtrise technique, communication, soin apporté, etc.

Exemple d'évaluation :

Grille d'évaluation				
Critères	Indicateurs	Acquisition		
		A	N-A	E-A
Respect des normes, règles et consignes	<ul style="list-style-type: none">- L'élève a remis le fichier selon une nomenclature correcte.- Le projet répond aux exigences de base (n'est pas hors sujet).- L'élève a respecté l'ensemble des délais annoncés.			
Maitrise technique et processus	<ul style="list-style-type: none">- Maitrise des techniques de programmation.- Le projet ne présente aucun bug.- L'élève a amené des éléments nouveaux (recherches).- Le code est documenté.- Le code est optimisé et permet sa maintenabilité.			
Produit fini	<ul style="list-style-type: none">- Le projet représente un ensemble fonctionnel.- L'élève a implémenté tous les contenus énoncés.- Le projet est original, les règles graphiques sont respectées et cohérentes.- Le projet est ergonomique et facile à prendre en main.- Le projet ne présente aucune faute d'orthographe.			
Communication	<ul style="list-style-type: none">- L'exposé oral est structuré et clair.- L'attitude corporelle et verbale est adaptée.- L'élève maîtrise le vocabulaire et la technique.- Les réponses apportées sont cohérentes.			
Pondération				/100

Remarque importante

Les travaux doivent être remis en temps et en heure. Toute dérogation à cette règle entraînera une pénalité de points par jour de retard (nombre déterminé par le professeur).

Toute tentative de tricherie ou de plagiat entraîne une note de 0 pour l'entièreté du travail ou de l'examen concerné.

En cas d'absence lors d'une interrogation, l'élève doit se présenter spontanément au professeur pour fixer la date à laquelle il représentera son interrogation. En cas d'«oubli», l'élève devra repasser son interrogation à la date choisie par le professeur.

En cas d'absence, l'élève doit se remettre en ordre le plus vite possible. Il doit compléter son cours ET son journal de classe afin de se tenir informé des éventuels devoirs et interrogations programmés. Il ne pourra en aucune façon se soustraire à ces obligations scolaires, sous prétexte d'avoir été absent lors de leur planification.

5. Récupérations

Une récupération est une opportunité donnée à un élève de refaire une évaluation sommative qu'il a précédemment échouée (< 50%). Elle permet à l'élève d'améliorer sa note en révisant les concepts mal compris et en montrant une meilleure compréhension du sujet lors d'un second passage.

La récupération doit refléter la volonté de l'élève de s'améliorer : elle doit être sollicitée par lui-même, et n'est donc pas systématique.

La planification d'une récupération se fait toujours en concertation avec le professeur. L'élève dispose d'une seule récupération par épreuve sommative.

Ne sont pas éligibles à une récupération :

- les évaluations formatives.
- les évaluations échouées à cause d'une tricherie, d'un plagiat, d'un travail non remis ou remis en retard.
- les évaluations qui n'ont pas pu être réalisées par l'élève à cause d'une absence non justifiée.

6. Remédiations

Un élève peut demander des séances de remédiations afin de se remettre à niveau. Ces séances peuvent être organisées pendant les cours ou en individuel en dehors des heures de cours.

Les conditions pour bénéficier de remédiations sont les suivantes :

- Participation active : l'élève doit avoir montré un engagement dans le cours en participant activement, en posant des questions, et en essayant de comprendre les concepts avant de demander une remédiation.
- Travail personnel préalable : il pourrait être demandé à l'élève de refaire les exercices mal compris ou d'étudier certaines parties du cours avant de pouvoir accéder à la remédiation.
- Assiduité : l'élève doit avoir assisté régulièrement aux cours ; un élève cumulant les absences injustifiées ne pourra pas bénéficier de remédiations
- Engagement à suivre la remédiation : l'élève doit s'engager à assister à toutes les séances de remédiation programmées et à participer activement aux activités proposées.
- Respect des délais : l'élève doit demander la remédiation dans un délai raisonnable après la réception des résultats de l'interrogation.
- Demande motivée : l'élève est tenu d'expliquer en quoi la remédiation l'aiderait, en identifiant les domaines spécifiques où il éprouve des difficultés.

7. Matériel nécessaire

L'élève s'assure, pour chacun de ses cours, de tenir à sa disposition :

- une clé USB (1Go),
- du matériel de prise de note,
- son cours (celui-ci est distribué au fur et à mesure de l'année) tenu en ordre.

8. Comment étudier le cours

- Comprendre les concepts théoriques et les restituer
- Effectuer les exercices pratiques proposés
- Faire des synthèses, refaire les exercices, combiner les concepts, faire des exercices avancés
- Demander un feedback au professeur

9. Pour bien vivre ensemble

- Attitude positive, bienveillance, respect
- Participation active, écoute, concentration, ponctualité
- Respect du matériel
- Journal de classe complet et précis
- Cours ordonné, prise de notes claire et structurée
- Présence du matériel nécessaire à chaque cours
- Respect des règles de conduite en classe (rester assis, lever la main, une personne parle à la fois)
- Collaboration respectueuse avec les camarades
- Utilisation responsable de l'ordinateur (pas d'utilisation personnelle, pas de modification de la configuration ou des documents d'autrui)

Bonne année scolaire !